

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2020

Présents : 15

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Dessaux Amélie, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Simon Christine, Thomas Pierrick, Vasse Guillaume.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Florence Lefebvre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2020 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 16/09/2020 - N°17/Rectificative

RECTIFICATION SUR DELIBERATION N°17 du 16/06/2020 Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier envoyé par la Préfecture de Seine-Maritime, que la délibération N°17 du 16/06/2020 est imprécise et doit être régularisée sur certains points

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal rectifient la délibération N°17 du 16/06/2020 comme décrit ci-dessous dans les alinéas 2°, 3°, 15°, 16°, 17°, 19°, 20°.

Les autres alinéas restent inchangés

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 16/09/2020 - N°32

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne Monsieur LAHAYE Michel, comme correspondant défense de la commune de Saint-Saire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 16/09/2020 - N°33

COTISATION 2020 à l'ADLPA porteur du CLIC du Pays de Bray et de la MAIA Bresle et Bray

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, attribue la somme de 15 euros afin de renouveler son adhésion pour l'année 2020 à l'association ADLPA porteur du CLIC du Pays de Bray et de la MAIA Bresle et Bray.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 16/09/2020 - N°34

REFECTION ROUTE DES BOIS ILLARDS

Le montant de la facture EIFFAGE s'élèvera au maximum à 4630.04€ HT et non à 4 190€ comme délibéré le 30/06/2020-N°29.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le règlement de la facture EIFFAGE d'un montant estimatif maximal de 4630.04€ Hors taxes.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 16/09/2020 - N°35

REMBOURSEMENT DE CAUTION - « LES HORTENSIAS » 45 ROUTE DE SOMMERY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide le remboursement partiel de la caution du logement « Les Hortensias » sis 45 Route de Sommery

Vu l'état des lieux final non satisfaisant, le montant restitué au locataire sera de 150 euros, alors que le montant de la caution initialement versée était de 450€.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 16/09/2020 - N°36

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES POUR L'ALIMENTATION DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

- **Décide** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le maire de la commune à signer la convention ci jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **Autorise** Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 16/09/2020 - N°37

VIREMENT DE CRÉDITS SUR BUDGET COMMUNAL 2020

Afin de régler la facture du SDE76, il convient de procéder à un virement de crédit

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte le virement de crédit ci-dessous :

Crédits à ouvrir :

Dépense : Chapitre 23 - Article 238-ONA : 800 €

Crédits à réduire :

Dépenses : Chapitre 020 - Article 020 : -800 €

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0